

2011_A030

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Inscription et modification d'AP/CP dans le domaine de la politique de la ville

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TONIN Victor - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LICCIA Marcel donne pouvoir à PORTE Henri-Michel - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AGARRAT Henri - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - MALLET Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria - TRINQUIER Noël

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Objet : Budget AP/CP - Inscription et modification d'AP/CP dans le domaine de la politique de la ville.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture et la révision d'autorisations de programme dans le domaine de la politique de la ville.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- la révision d'autorisations de programme compte tenu des modifications de programme ou d'actualisation des prix.

I. Création d'une nouvelle autorisation de programme

Il convient de procéder à l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme :

✦ Création d'une ZAC Centre Ville à Trets

Ce programme de travaux 2011 comprend la réalisation d'un centre de secours médical à l'entrée de la ville de Trets. Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 983 319 €, est prévue sur une durée de trois ans. Ce montant sera certainement revu en 2012 après les résultats des études de réalisations.

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Trets - Aménagement du centre ville	985 000	800 000	92 000	93 000	

II. Révision d'autorisations de programme

Compte tenu de la modification des modalités de participation de la CPA et de la mise en place d'une participation en nature sous forme d'apport du foncier, il convient de réviser les autorisations de programme suivantes :

✦ Convention d'aménagement Trets / Pertuis :

La convention publique de Pertuis s'est achevée le 31/12/2010, celle de Trets prendra fin le 31 mars 2011. Afin de verser les subventions d'équilibre nécessaires et d'acquérir le stock de foncier, il convient d'augmenter l'autorisation de programme de 2,4 M€ et de la porter à 9.738.000 €.

	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL DM1 2011	Déjà Financé au 31/12/2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
HABITAT ET POLITIQUE DE LA V							
CONV AMENGT TRET PERTUIS	7 306 175	2 431 825	9 738 000	6 705 078	2 988 192	44 730	

✦ **Convention d'aménagement Pertuis 2011/2014 :**

L'autorisation de programme concernant la nouvelle convention publique d'aménagement de Pertuis dénommée « rénovation du cœur de ville de Pertuis » a été adoptée par le Conseil Communautaire le 10 décembre 2010. Compte tenu des nouvelles modalités de participation de la CPA, à savoir la participation en nature avec apport du stock foncier dès le démarrage de l'opération et la participation à l'équilibre de l'opération, il convient de modifier l'autorisation de programme :

	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL DM1 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE CONV AMENGT PERTUIS 2011-2014	8 500 000	-3 299 000	5 201 000	4 445 382	215 873	215 873	215 873	107 999

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2010-A137 du 1^{er} décembre 2010 relative à l'inscription et à la modifications d'autorisations de programme,

VU la délibération n° 2010-A172 du 10 décembre 2010 relative à l'inscription et à la modifications d'autorisations de programme,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la création d'une ZAC Centre Ville à Trets d'un montant de 985.000 € et les crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de l'opération :

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Trets - Aménagement du centre ville	985 000	800 000	92 000	93 000	

➤ **APPROUVER** les révisions des autorisations de programme détaillées ci-dessous :

	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL DM1 2011	Déjà Financé au 31/12/2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
HABITAT ET POLITIQUE DE LA V									
CONV AMENGT TRETIS PERTUIS	7 306 175	2 431 825	9 738 000	6 705 078	2 988 192	44 730			
CONV AMENGT PERTUIS 2011-2014	8 500 000	-3 299 000	5 201 000		4 445 382	215 873	215 873	215 873	107 989

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Inscription et modification d'AP/CP dans le domaine de la politique de la ville

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	127
Majorité absolue	64
Pour	127
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

DAVENNE Chantal - DEVESA Brigitte - HAMY François

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

AGOPIAN Jacques - MEDVEDOWSKY Alexandre

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

